

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille seize,

le 20 septembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Médiathèque de Marzan en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION
13 SEPTEMBRE 2016

DATE d'AFFICHAGE
28 SEPTEMBRE 2016

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 30
Votants : 35

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, -MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - MM Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, -Mme Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, -Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, -Jean-Pierre PRUNAUT, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET, - M. Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Joseph BROHAN, Patrick BUESSLER-MUELA, Mme Béatrice DENIGOT, - M. Christian DROUAL, - Mme Yvette LOUER, M. Hervé MICHAUD, - Mme Martine PENOT.

M. Joseph BROHAN donne pouvoir à M. Michel CRIAUD
Mme Béatrice DENIGOT donne pouvoir à M. Alain GUIHARD
M. Christian DROUAL donne pouvoir à M. Jean-François BREGER
Mme Yvette LOUER donne pouvoir à Mme Mireille LUCAS
Mme Martine PENOT donne pouvoir à M. Joël BOURRIGAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Colette BENOIT a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°124-2016 – DECHETS – MODIFICATION DU REGLEMENT D'UTILISATION DU SERVICE DE COLLECTE
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

M. Joël BOURRIGAUD, Vice-président en charge de l'environnement, rappelle que, par délibération n°39-2014 en date du 18 février 2014, le Conseil Communautaire a approuvé le règlement d'utilisation du service de collecte des déchets ménagers et assimilés. Ce règlement définit les conditions techniques et réglementaires ainsi que les modalités de mise en œuvre des collectes en porte à porte et en apport volontaire suivant lesquelles le service public d'élimination des déchets de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne est rendu à l'usager. Il fixe et rappelle les conditions d'utilisation et d'accessibilité aux équipements, les droits et obligations de chacun (usagers, communes, Communauté de Communes et prestataire de collecte) ainsi que les dispositions de son application.

Suite aux évolutions des modalités de collecte, il convient de modifier ce règlement concernant notamment :

- la mise à jour du Préambule suite à la mise en place de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères,
- l'arrêt de la collecte en porte à porte des cartons chez les professionnels,
- la modification des jours de collecte des emballages légers en sacs jaunes sur certaines communes,
- la tarification des dépôts lors des collectes de déchets d'amiante liés.

Envoyé en préfecture le 29/09/2016

Reçu en préfecture le 29/09/2016

Affiché le

ID : 056-200027027-20160920-DELIB_124_2016-DE

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le règlement d'utilisation du service de collecte des déchets ménagers et assimilés tel qu'annexé.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 29/09/16
Le Président,

